

Date de convocation : 06/12/2024 Date d'affichage : 06/12/2024 Nbre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 10	L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents : Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Didier PETITPAS, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Michel LEBouc, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.
---	--

Absents excusés :

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBouc
Mr Bertrand MONTEMBault donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH
Mme Sylvie COUPE
Mr Christian LAN

Absents :

Mr Patrick DEMARQUET
Mr Boris BOYAVAl

N°153- 2024

Avis sur l'enquête publique concernant le captage de l'eau potable de la Bretonnière

Monsieur le Maire présente l'étude du dossier d'enquête, il est constaté qu'il ne traite pas :

- Des impacts de la protection de la ressource en eau pour les exploitants et les propriétaires (impact financier sur la valeur des terrains, impact financier sur le coût des productions alimentaires, végétales et arboricoles)
- Des indemnités financières auprès des impactés.

Cet impact ne se limite pas à l'agriculture. Il engendre aussi des difficultés pour la commune de Laignelet en réduisant sa capacité d'accueillir des activités agricoles.

En effet, il n'est pas fait d'études sur des compensations pour maintenir l'étiage du réseau hydrographique communal notamment pendant les périodes sèches.

Plus précisément, la perte d'humidité dans le sol dû aux nappes de surface engendre simultanément au changement climatique la destruction de cultures agricoles et la mort de nombreux végétaux et arbres (forêt et haies).

Ainsi, les élus demandent une démarche volontariste de soutien notamment auprès des agriculteurs et des mesures :

- Financières pour soutenir la profession agricole et forestière ainsi que la commune
- Et technique pour maintenir la teneur en eau des sols et l'étiage des rus et ruisseaux du territoire

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 035-213501380-20241212-D153_2024-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **D'ÉMETTRE** un avis défavorable à ce projet
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

